

# Le transfert des modèles du Nord dans les Suds du monde francophone : l'outil de la langue commune est-il suffisant ?

Par Christian BOUQUET  
Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 (France)  
Christian.Bouquet@u-bordeaux3.fr

*L'inégalité des rapports Nord-Sud a conduit les pays conquérants à transférer dans leurs colonies un certain nombre de « modèles », au sens de « figures destinées à être reproduites ». Le vaste mouvement de recouvrement du monde par des modèles globalisateurs tend à accélérer ce processus. Mais, dans le cas du concept de « développement durable », controversé au Nord, les résistances du Sud risquent d'être plus vives en raison de la difficulté qu'il y aura à expliquer les enjeux à des populations dont les priorités sont autres.*

Dans sa version vertueuse, la mondialisation entend étendre à l'ensemble de la planète des principes, des droits et des valeurs considérés comme universels. Leur application et leur respect conditionnent l'aide apportée par la communauté internationale aux pays du Sud. Il en est ainsi des droits de l'homme, de la démocratie, de la bonne gouvernance, et de quelques autres modèles dont le transfert est en cours, dans un mouvement de recouvrement parfois cahoteux, mais apparemment inéluctable.

Autre enjeu planétaire, le « développement durable »<sup>1</sup> fait également partie des passages obligés que seront contraints d'emprunter les pays en développement. Mais, cette fois-ci, on va essayer d'imposer un programme qui ne fait pas l'unanimité dans les pays du Nord. Aussi semble-t-il nécessaire à la fois de revenir sur les conditions dans lesquelles les modèles transposés autoritairement ont été reçus par les pays du Sud, d'étudier de plus près les raisons pour lesquelles sont souvent apparus des blocages à l'occasion de ces transferts, et d'évaluer le poids que représente le concept de « développement durable » au cœur d'un enjeu avant tout dialectique. Naturellement, dans cette perspective, la langue commune qui unit les pays francophones devra jouer un rôle très précisément redéfini, à la fois pour affiner les diagnostics et pour élaborer les remédiations.

## 1. Le transfert des modèles régaliens<sup>2</sup>

Si l'on s'en tient à l'histoire du continent africain, personne ne peut nier que la plupart des modèles d'encadrement qui ont fini par prévaloir à l'époque contemporaine ont été importés d'Europe occidentale. En fixant les règles du partage de l'espace en 1885, la Conférence de Berlin a d'abord introduit la notion de **frontière linéaire** qui n'existait nulle part avant l'arrivée des colonisateurs. Ces lignes, issues des itinéraires des colonnes militaires et de multiples tractations entre les grandes puissances européennes, sont encore largement virtuelles car peu d'entre elles ont été réellement bornées ; mais elles constituent, notamment depuis que la Charte de l'OUA en 1964 en a proclamé l'intangibilité, les contours territoriaux de réalités spatiales tout aussi nouvelles dans la culture africaine : les **États-nations**.

Les **Etats** étaient connus, du moins est-ce ainsi que les historiens ont nommé les entités politiques qui ont laissé des traces dans les traditions orales<sup>3</sup>. Certains, comme l'empire du Kanem, ont même existé pendant près de dix siècles. Mais leur mode de fonctionnement, encore assez peu étudié par les spécialistes, n'avait sans doute rien à voir avec les constructions que les conquérants ont mises en place, notamment avec le centralisme jacobin que la tutelle française a exporté en AOF et en AEF. Il n'est pas davantage avéré que l'*indirect rule* des Anglais ait correspondu aux habitudes ou aux aspirations des peuples colonisés. Il n'est donc pas surprenant que les Etats nés de la colonisation et confirmés par les indépendances aient connu des

<sup>1</sup> Selon certains auteurs, l'expression « développement durable » serait un oxymore. Selon d'autres, elle serait un pléonasme. Il reviendra peut-être aux spécialistes de la langue de trancher avant d'engager le mouvement francophone derrière ce slogan.

<sup>2</sup> « Régalien » : qui est afférent à l'exercice de la souveraineté.

<sup>3</sup> Les spécialistes occidentaux ont souvent distingué, sans doute par réflexe cartésien, les sociétés dites « sans Etat » (improprement appelées acéphales), les sociétés segmentarisées, et les sociétés dites « à Etat ».

problèmes de *gouvernance*<sup>4</sup>. Peut-être aurait-il fallu tenir davantage compte de la nature des relations qui existaient, autrefois, entre les souverains et leurs sujets afin de les infléchir avec patience et souplesse pour aller, le cas échéant, vers un modèle davantage contextualisé.

C'est donc à l'intérieur d'un cadre spatial artificiellement dessiné, et après avoir mis en place un outil transposé sans trop de précaution, qu'on a exigé que soit appliqué un système tout aussi étranger au continent africain : **la démocratie** à l'occidentale. On n'a généralement retenu du discours prononcé par François Mitterrand le 20 juin 1990 à La Baule que l'effet de rupture qu'il introduisait dans un environnement politique essentiellement composé de régimes autoritaires et liberticides. Pas davantage que dans le cas de l'Etat, on n'a posé la question pourtant fondamentale : « Comment fonctionnaient les sociétés avant la conquête coloniale ? » Or, pour qu'une greffe ait toutes les chances de prendre, il faut bien connaître les causes possibles de rejet. En l'occurrence, la logique comptable qui donne le pouvoir à 51 votants contre l'avis de 49 opposants est une formule qui s'accorde mal avec des habitudes de consensus, illustrées entre autres exemples par le célèbre *fihavanana* malgache. De même, le manque de « culture d'opposition » qui caractérise les anciens partis uniques lorsqu'ils sont battus aux élections souligne l'artificialité et les ambiguïtés du multipartisme : existait-il, à l'époque pré-coloniale, de véritables idéologies alternatives ? Et, de nos jours<sup>5</sup>, sur quelles différences les programmes politiques vont-ils se différencier ?

Certes, il était devenu nécessaire de démocratiser la vie publique dans les pays africains, et notamment d'y promouvoir et d'y faire respecter les droits de l'homme, au premier rang desquels se situe la liberté individuelle d'expression. Mais, devenu obligatoire pour que soit respectée l'image d'une démocratie pluraliste, le multipartisme à l'occidentale a rapidement montré ses limites, soit dans la génération spontanée d'une profusion de petits partis, soit dans une dangereuse traduction en un multi-ethnisme qui a ravivé les oppositions tribales jadis étouffées par la « pacification » coloniale. Là encore, le transfert a reposé sur un malentendu.

Cause ou conséquence du mauvais usage de la démocratie en Afrique, l'impunité est un dysfonctionnement majeur de **la justice**, du moins dans sa conception dite « universelle ». Ce constat induit des interrogations supplémentaires : que sait-on des nombreuses variantes du droit coutumier ? Qu'en a conservé la justice d'inspiration occidentale ? Observe-t-on des différences entre les anciennes colonies françaises, qui ont adopté le droit français en bloc, et les anciennes colonies britanniques, qui ont intégré (notamment au Nigeria) des règles d'inspiration coranique ? On pourrait aller plus loin dans la recherche des infléchissements apportés aux « coutumes », et rappeler la disparition programmée (par le FMI et la Banque mondiale) de la belle utopie pré-coloniale en matière de droit foncier : *la terre appartient à celui qui la cultive*. En imposant un autre mode d'appropriation des terres (la privatisation), les pays du Nord ont véritablement miné les terroirs africains et créé des poudrières sociales dont le continent se serait bien passé.

Entendons-nous bien : il n'est pas question de figer l'Afrique dans son image traditionnelle et de prôner la résistance aux changements. Il s'agit au contraire de faciliter les nécessaires évolutions en s'attachant à bien connaître, et si possible à bien comprendre, les caractéristiques des sociétés pré-coloniales afin de prendre la juste mesure du poids des traditions lorsqu'on dépose, dans l'autre plateau de la balance, des modèles nouveaux souvent antinomiques.

## **2. Le transfert d'un nouveau modèle économique : le développement durable**

Si des modèles comme la démocratie, la bonne gouvernance ou les droits humains sont généralement admis comme des normes universelles, le concept de « **développement durable** » semble s'imposer moins facilement. A la croisée entre l'économique, l'environnemental et le social, il est né d'une peur majeure apparue dans les années 1980 : bouleversée par des mouvements de surproduction et de surconsommation incontrôlés, la planète ne court-elle pas à propre destruction ?

De telle sorte que la gouvernance mondiale s'est mobilisée sur le sujet, et plusieurs sommets (dits « de la terre », ce qui confirme la gravité des menaces) se sont employés à promouvoir des mesures de nature à empêcher, sinon retarder, le désastre annoncé. C'est à ces occasions qu'on a pu observer les **divergences de**

---

<sup>4</sup> Il semble que l'expression « *bonne gouvernance* » ait été créée pour stigmatiser les dérives de certains pays du Sud. Elle a ensuite été heureusement étendue à la « *gouvernance d'entreprise* ».

<sup>5</sup> Notamment depuis que l'anticolonialisme et le socialisme (au sens soviétique) ne sont plus des repères théoriques porteurs.

**vues** entre différents groupes d'acteurs mondiaux, allant des anti et alter-mondialistes qui veulent « *en finir avec le modèle de développement actuel* », à ceux qui estiment que le genre de vie des nantis du Nord n'est pas modifiable, en passant par les grandes entreprises transnationales qui n'entendent pas écorner leurs bénéfices en réduisant leur pollution, mais aussi par les grands pays dits « émergents » qui renoncent peu à peu à la solidarité tiers-mondiste pour prendre leur part des profits liés à leur jeune croissance.

Là encore, il manque une donnée fondamentale : que représente le « développement durable » pour les sociétés du Sud ? Quels sont les fondements culturels sur lesquels vont devoir se greffer les trois branches de ce concept (l'économique, l'environnemental et le social) ?

Aussi, dans le cas de l'Afrique, doit-on se pencher sur **les « logiques » des économies pré-coloniales**. Les traces en sont infimes ; on ne peut les lire qu'au travers des résistances rencontrées par les modèles mis en place par les pays colonisateurs, puis par les Etats indépendants. Or, ces derniers ont été soumis à des expériences successives et contrastées. Dans la plupart des cas, les choix (?) ont porté sur une économie administrée calquée sur l'exemple français des années 1960. Mais quelques pays rebelles ont préféré adhérer au collectivisme inspiré du bloc socialiste et ont basculé dans le camp des « démocraties populaires ». Puis, après l'effondrement du système soviétique et la prise du pouvoir mondial par les institutions de Bretton Woods, le modèle ultra-libéral a dû être impérativement adopté par tous ceux qui souhaitaient être éligibles aux crédits de l'aide internationale. La mondialisation marchande a alors entamé son travail de recouvrement universel.

On remarquera que ce type d'économie est généralement appelé « **moderne** », par opposition à un autre type, parfois qualifié de « **traditionnel** », mais le plus souvent rangé dans le « **secteur informel** », expression commode qui englobe tout ce qui ne relève pas du formel. En fait, il s'agit de tout ce qui semble transgresser les règles formelles du modèle économique importé, mais qui, en réalité, repose sur des pratiques et des circuits bien en place avant la colonisation, et fonctionnant selon des logiques de réseaux souvent adossées aux chefferies coutumières ou aux liens familiaux. On remarque d'ailleurs que l'informel ne recule pas, car il fonctionne comme une régulation microéconomique nécessaire sans laquelle des dizaines de millions de pauvres seraient condamnés à mourir.

Comment le concept de développement durable pourra-t-il s'accommoder de ce double standard ? Et, surtout, comment pourra-t-il intégrer son **volet environnemental** dans des cultures qui entretiennent avec la nature des relations relevant davantage de la prédation que de la protection ?

Car, sur ce plan, l'Afrique doit être appréhendée comme un cas à part : le continent a longtemps été considéré comme sous-peuplé et, par voie de conséquence, il est resté jusqu'à une période récente à l'abri de la pénurie de terres cultivables. Il n'a pas dû passer par l'étape des révolutions vertes, qui furent si gourmandes en eau, mais il n'en a pas moins fallu détruire la forêt pour ouvrir de nouvelles parcelles, du fait de l'usure rapide des sols et de la pression démographique. Puis encore détruire la forêt pour se procurer du combustible domestique. Et enfin détruire la forêt pour approvisionner le Nord en bois précieux.

De telle sorte qu'on peut observer, dans certains pays africains, une dégradation fort avancée du couvert végétal protecteur des sols et, naturellement, de vives attaques érosives des surfaces dont les populations locales sont, consciemment ou non, responsables. Certes, on loue par ailleurs leur connaissance fine des vertus thérapeutiques de toutes les plantes qui composent leur environnement. Mais la préservation de celui-ci ne semble pas faire partie des habitudes coutumières. « *Manger d'abord...* », entend-on dire couramment. Une éducation sera donc nécessaire, et l'explication des enjeux devra sans doute mobiliser toutes les ressources des sciences humaines et sociales afin que ce nouveau transfert de modèle n'apparaisse pas comme une autre lubie venue de l'extérieur. Cette démarche ne saura faire l'économie du « *manger, de toute façon* ».

Quant au **volet social** du « développement durable », il s'inscrit au cœur de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Autant dire qu'il dépend davantage, encore une fois mais peut-être plus encore, de la volonté des bailleurs de fonds que d'un programme conçu en interne, fût-il nommé NEPAD. Il va néanmoins falloir mettre en place une régulation socio-économique pouvant conduire d'abord à réduire le pourcentage de ceux qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté (actuellement entre 36 et 38 %, soit plus de 300 millions d'individus),

et combler progressivement le fossé qui sépare les plus riches des plus pauvres, notamment dans les pays où l'indice de Gini<sup>6</sup> dépasse 50.

On peut alors s'interroger sur ce que pourrait être une **nouvelle gestion de la nature et de la vie sociale**, mais le concept de *bonne gouvernance* évoqué précédemment réapparaît en filigrane d'un triste état des lieux. Car, lorsque l'économie est en crise, la vertu se porte mal et le continent africain s'illustre actuellement davantage dans le secteur des cultures illicites (cannabis, khat, pavot), de la contrefaçon, des trafics divers allant des pierres précieuses aux organes humains, en passant par le détournement systématique et massif de la rente pétrolière. En matière de durabilité, c'est plutôt la corruption qui s'impose, puisque 11 pays africains figurent parmi les trente derniers du classement de *Transparency International*<sup>7</sup>. Mais n'oublions pas que l'essentiel du profit issu de ces transgressions retourne dans les pays corrupteurs du Nord, qui seraient bien inspirés de respecter leurs devoirs en matière d'application et de respect des lois internationales.

### 3. La langue, outil culturel des transferts

La reproduction des modèles, même lorsqu'elle est effectuée de manière autoritaire, passe par le vecteur de la langue vernaculaire, dans laquelle seront exprimés au pire le décret, et au mieux l'explication, voire la justification de l'acte. En Afrique, et notamment dans sa partie qui n'a pas connu l'écriture, la parole est le médium culturel par excellence. La **primauté de la parole qui descend par rapport à la parole qui monte**, schéma pyramidal de domination observé dans la quasi-totalité des sociétés africaines pré-coloniales et bien relayé par le jacobinisme à la française, a pu apparaître comme un facteur facilitant la transmission des messages venus de l'extérieur<sup>8</sup>. Encore faut-il que le lieu d'où la parole descend soit légitime pour ceux qui la reçoivent.

En revanche, le **foisonnement des dialectes locaux** a pu être un obstacle à cette démarche. C'est pourquoi il peut être intéressant de s'interroger sur un autre vecteur de la pensée étrangère en Afrique : **l'école coloniale**, qui a tenté d'introduire, en même temps que la langue des vainqueurs, un ensemble de valeurs dont on estimait qu'elles avaient vocation à l'universalité.

Question préalable : l'école coloniale a-t-elle supplanté une école pré-coloniale ? Comment se transmettaient les savoirs avant que les conquérants européens ne mettent en place (timidement et tardivement) cette institution dédiée aux apprentissages d'où devaient sortir plus tard les élites et les cadres d'une société nouvelle, en rupture avec les sociétés traditionnelles ? Certes, Amadou Hampâté Bâ a répondu avec sa célèbre citation sur les vieillards qui meurent et les bibliothèques qui brûlent<sup>9</sup>. Mais, en matière de reproduction sociale, on ne peut s'en contenter.

L'histoire nous apprend peu de choses sur le sujet : les géographes arabes font référence à une *medersa* construite au Caire au milieu du 13<sup>e</sup> siècle et financée par les souverains du Kanem. On trouve également ici et là des traces de *zaouïa*, centres de diffusion de l'islam en même temps que bastions défensifs. A proximité de la vieille mosquée (16<sup>e</sup> siècle) de l'ancien royaume de Kong, les ruines d'une « université coranique » sont encore visibles. A l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, les administrateurs coloniaux ont signalé, dans la zone sahélienne, l'existence d'une multitude d'écoles coraniques où les maîtres, marabouts souvent itinérants, faisaient apprendre par cœur (et parfois écrire en arabe) les principales sourates du Coran. Cette forme d'« école par terre » affiche d'ailleurs actuellement une belle vitalité.

D'inspiration religieuse ou laïque, **l'école** serait donc également **un modèle importé**, fonctionnant avec une langue étrangère, et transmettant des systèmes de pensée relevant d'une rationalité nouvelle. Or, nul n'en disconvient, cette école semble avoir fait faillite, du moins dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, d'abord parce qu'elle a été inégalement fréquentée au début de sa mise en place, ensuite parce qu'elle a

---

<sup>6</sup> Le coefficient de Gini mesure les inégalités d'ensemble dans la répartition des revenus, en comparant la part du revenu des 10 % les plus riches avec la part du revenu des 10 % les plus pauvres. 0 correspond à l'égalité parfaite, et 100 à l'inégalité totale.

<sup>7</sup> Indice IPC, rapport 2003 de *Transparency International*.

<sup>8</sup> Cette constante culturelle, à forte connotation gérontocratique, a également favorisé l'instauration de régimes autoritaires, et retardé, sans doute pour longtemps, l'émergence d'une forme même modeste de démocratie participative.

<sup>9</sup> Il a également écrit « *Tu as bien assez étudié le français. Il est temps pour toi de devenir un vrai Peul.* »

longtemps été vécue comme un corps étranger, et enfin parce que les institutions de Bretton Woods, en imposant des réductions drastiques de budgets, ont fait de l'école publique davantage un parking social à bon marché où l'on apprend la frustration qu'un lieu d'excellence où l'on forme massivement (ce n'est pas contradictoire) des générations entières d'hommes et de femmes qui sauront combler le fossé les séparant encore des pays du Nord. En aval, les universités africaines n'ont pas mieux réussi, certaines s'étant même illustrées par des dérives d'intolérance et de xénophobie dans lesquelles on a du mal à reconnaître l'humanisme quasi-dogmatique que diffusent les modèles du Nord.

Il pourrait être instructif de sonder plus avant cette **élite « lettrée »** qui a intégré les systèmes de pensée du Nord, tout en conservant parfois quelques étincelles de pensée magique comme garde-fou à la pensée pascalienne. Constituant une classe moyenne (d'ailleurs assez maigre) dont la jeune démocratie a besoin comme réservoir des grandes idées et des votes éclairés, elle est aujourd'hui seule à s'exprimer puisqu'elle possède la langue véhiculaire. Quelle est la distance qui la sépare des « autres », donc du plus grand nombre ? Dispose-t-elle d'une légitimité pour parler en leur nom ?

Dans ce contexte compliqué, quels peuvent donc être le canal et l'outil par lesquels vont être transmises les grandes règles du **développement durable**<sup>10</sup> ? A l'évidence, une langue potentiellement commune à plusieurs dizaines de millions de personnes devrait avoir un rôle important à jouer. Encore faudra-t-il remettre sur le métier la délicate articulation entre le français et les langues maternelles, et plus particulièrement approfondir les enseignements que l'on a pu tirer, après plusieurs décennies de cohabitation-superposition, des rapports ambigus entre la langue des colonisateurs et celles des colonisés.

Il conviendrait notamment d'explorer les indications que peuvent donner les **langues locales** sur les **fondements culturels** qu'elles contiennent et qu'elles véhiculent, pour tenter d'y trouver des raisons susceptibles d'expliquer les résistances des sociétés africaines face aux différents modèles que le Nord a tenté de transférer. Parallèlement, et à la lumière de ces hypothèses, on devra élaborer avec pertinence les messages que la **langue française** servira inévitablement à faire passer dans le domaine du développement durable. La **traduction contextualisée** de concepts souvent exprimés de manière trop abstraite devra faire l'objet d'une attention toute particulière : ainsi la *réduction de la pauvreté*, la *promotion de la santé*, la mise en place de *partenariats technologiques*, la *maîtrise des savoir-faire*, l'application des *standards internationaux* en matière de *protection d'environnement*, de *commerce équitable*, de *comportement éthique des entreprises*, nécessiteront des formulations adaptées aux capacités d'écoute et d'attention de populations majoritairement analphabètes, si l'on souhaite obtenir une large adhésion populaire. Quant à *gérer de manière durable l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles*, afin de *promouvoir des modes de production et de consommation viables*<sup>11</sup>, il faudra sans doute d'abord s'accorder sur le contenu que les auteurs du modèle donnent aux mots qu'ils utilisent, en les replaçant avec sagesse et humilité au cœur de réalités qui sont très différentes de celles que l'on observe dans les pays du Nord.

#### 4. **Leçons et perspectives...**

La rationalité occidentale développe à juste titre le postulat selon lequel le « développement durable » des pays du Sud est intimement lié à un bon fonctionnement de la démocratie, puisqu'il s'agit de *réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles*<sup>12</sup>. Encore ne faut-il pas oublier que tous les concepts mobilisés et mis en synergie dans ce but sont des modèles élaborés, affinés et testés dans les pays du Nord, et que leur aptitude à être reproductibles en l'état dans les pays du Sud n'a pas encore été clairement démontrée.

Dans le cas qui nous occupe, il faudra explorer au plus profond les vertus de la maïeutique pour faire passer auprès des populations les plus démunies l'un des slogans majeurs du développement durable : « *Consommez moins, consommez mieux.* »<sup>13</sup> La richesse et les subtilités de la langue française seront-elles suffisantes pour convaincre ceux qui n'ont pas encore été conviés au festin mondial de la surconsommation ?

<sup>10</sup> Ainsi que celles relatives à la démocratie, à l'Etat de droit, à la liberté d'expression, à la bonne gouvernance, etc.

<sup>11</sup> Toutes ces expressions-slogans ont été reprises textuellement, à dessein, dans les thématiques à débattre à l'occasion de ce colloque. Oserait-on sortir de la salle des débats, se rendre dans les quartiers et les villages, et les proposer sans précaution à des interlocuteurs choisis au hasard parmi les « sans voix », toujours si tragiquement absents des rencontres censées améliorer leur sort ?

<sup>12</sup> Idem.

<sup>13</sup> Il en est de même pour la lutte menée par les alter-mondialistes contre la « malbouffe ».

*Note : la thématique des modèles et transferts de modèles en Afrique est actuellement développée dans le cadre d'un programme de recherche conduit par la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine et le Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux. La composante DyMSET de l'UMR ADES-CNRS a accordé un financement pour le déplacement de l'intervenant.*